GRAVEL GAMES 2027

RÈGLEMENT SPORTIF

3–4 avril 2027 · Camp général de Castelnau · La Cavalerie

1. Organisation et portée

Les Gravel Games 2027 sont organisés les 3 et 4 avril 2027 par l'association Wish One Racing, au Camp général de Castelnau, La Cavalerie (Aveyron), sous réserve des autorisations administratives et militaires. Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement et des consignes de sécurité. L'organisateur peut adapter les parcours, horaires et modalités pour motif légitime de sécurité ou de contraintes militaires, et en informera les participants dès que possible.

2. Programme et formats

Gravel Running : 5K, 10K et 20K, courses individuelles chronométrées. Gravel Cycling : 35K randonnée non chronométrée et sans classement ; 70K et 100K courses individuelles chronométrées. Run & Ride : 12K et 24K, compétitions par binômes avec un vélo partagé et alternance libre entre course à pied et vélo, les deux équipiers devant franchir l'arrivée ensemble. Endurance 12H : équipes de 2 à 6, avec en permanence un membre de l'équipe engagé sur la boucle running et un autre sur la boucle cycling, selon le protocole de relais. Les distances sont indicatives. Répartition définitive par jour, départs, boucles et limites horaires : publiés dans le guide participant.

3. Âge et inscription

Gravel Running 5K et 10K : à partir de 16 ans révolus, sous réserve des catégories d'âge applicables ; Gravel Running 20K : réservé aux personnes majeures (18 ans révolus). Gravel Cycling 35K (randonnée non chronométrée) : à partir de 16 ans révolus ; Gravel Cycling 70K et 100K : réservés aux majeurs. Run & Ride 12K : à partir de 16 ans révolus pour chacun des deux équipiers ; Run & Ride 24K : réservé aux majeurs (18 ans révolus) pour chacun des deux équipiers ; Endurance 12H : réservée aux majeurs. Tout participant mineur autorisé doit présenter une autorisation parentale écrite et satisfaire aux formalités de santé applicables à son épreuve. Chaque participant est identifié nominativement. Toute substitution exige l'accord de l'organisateur et la validation des justificatifs.

4. Santé, licences et justificatifs

GRAVEL RUNNING : licence FFA admissible ou Pass Prévention Santé (PPS) valide pour les majeurs, selon les règles FFA applicables ; pour les mineurs autorisés, questionnaire de santé et attestation avec représentant légal, certificat médical si nécessaire. GRAVEL CYCLING 70K/100K : licence de compétition admise ou justificatif médical/de santé exigé par le cadre cycliste retenu ; le PPS FFA ne se substitue pas automatiquement aux justificatifs cyclistes. GRAVEL CYCLING 35K : randonnée sans classement ni chronométrage ; pour les mineurs de 16 ou 17 ans, autorisation parentale écrite, ainsi que tout justificatif exigé par le cadre retenu. RUN & RIDE 12K/24K : pour chaque équipier, application du cadre FFTRI : licence FFTRI compétition valable pour l'épreuve ou, pour les non-licenciés FFTRI, Licence Expérience FFTRI et formalités de santé correspondantes ; pour les équipiers mineurs de 16 ou 17 ans, autorisation parentale écrite et questionnaire de santé ou certificat médical si requis. Une licence d'une autre fédération ne vaut pas automatiquement licence FFTRI. ENDURANCE 12H : exigences de santé et de licence spécifiques au format mixte à valider avec les fédérations et l'assureur. Aucun départ sans justificatif requis validé.

5. Accès au camp et contrôles

Le site est une emprise militaire à accès réglementé. Chaque personne doit suivre les procédures d'identification, d'accès, de circulation et de contrôle communiquées en amont ; une pièce d'identité peut être exigée. Il est interdit de pénétrer dans les zones fermées, de photographier les installations ou personnels signalés comme sensibles, de faire voler un drone sans autorisation expresse et de quitter les parcours ou espaces autorisés. Les consignes des autorités militaires prévalent sur les dispositions sportives en cas de nécessité.

6. Parcours et conduite

Respect impératif du balisage, des points de contrôle, des signaleurs, des autres participants et des éventuels usagers autorisés. Aucun raccourci, aucune assistance motorisée non autorisée. Toute sortie de parcours, infraction de sécurité ou comportement dangereux peut entraîner une pénalité ou une exclusion. Les éventuelles portions ouvertes à la circulation restent soumises au Code de la route.

7. Gravel Running : matériel

Dossard officiel visible à l'avant et chaussures adaptées obligatoires. Eau, téléphone chargé, alimentation et vêtement de protection recommandés ; certains éléments peuvent devenir obligatoires selon la météo et la distance. Assistance uniquement dans les zones désignées.

8. Gravel Cycling : matériel

Casque homologué correctement attaché, vélo en bon état et identification de course obligatoires. Vélo sans assistance électrique pour les courses chronométrées ; configuration de vélo et équipements autorisés précisés dans le guide participant. Téléphone chargé, matériel de réparation, réserve d'eau, alimentation et protection météo fortement recommandés. L'organisation peut imposer des équipements supplémentaires et refuser un matériel dangereux.

9. Run & Ride 12K et 24K

Chaque binôme est constitué de deux participants respectant chacun l'âge minimum de son épreuve : 16 ans pour le 12K et 18 ans pour le 24K et dispose d'un seul vélo sans assistance électrique. Les équipiers alternent librement course à pied et vélo, échangent le vélo de la main à la main sans gain de terrain et doivent rester ensemble selon les écarts autorisés par le règlement technique retenu. Ils franchissent la ligne d'arrivée ensemble. Le casque homologué, attaché, est obligatoire selon les consignes de l'épreuve, y compris lors des alternances. Les conditions définitives de matériel et d'arbitrage seront communiquées avant le départ.

10. Endurance 12H : principe et relais

Épreuve réservée aux majeurs, par équipes de 2 à 6 inscrits nominativement. Durant les 12 heures, au moins un équipier doit être engagé sur la boucle Gravel Running et un autre sur la boucle Gravel Cycling, sous réserve des procédures de relais et de neutralisation. Les modalités détaillées de relais, de comptage des tours, de classements, de pénalités et de gestion des interruptions feront l'objet d'un règlement particulier envoyé à chaque équipe avant l'événement. Ce règlement particulier fait partie intégrante du règlement sportif et doit être accepté par chaque équipe avant le départ. Un repas est inclus pour chaque équipier inscrit.

11. Chronométrage et classements

Les courses individuelles chronométrées donnent lieu à des classements scratch femmes et hommes ; catégories complémentaires selon le nombre d'inscrits. Les Run & Ride sont classés par binôme. Le classement 12H devra être défini dans son annexe technique : proposition, nombre de tours validés par discipline, puis critères de départage annoncés avant la course. Aucun classement ni chronométrage pour la randonnée 35K. Un classement combiné facultatif pourra être annoncé séparément avec son barème avant l'ouverture des inscriptions.

12. Départs, barrières horaires et abandons

Les distances, parcours, horaires de départ, barrières horaires et modalités d'accès au Camp général de Castelnau sont communiqués à titre prévisionnel et peuvent évoluer. Pour des motifs de sécurité, de météo, de contraintes administratives ou de nécessités opérationnelles militaires, l'organisateur peut adapter ou raccourcir les parcours, modifier les horaires et barrières, neutraliser, reporter, interrompre ou annuler tout ou partie des épreuves. Les modifications seront communiquées par les canaux officiels dès que raisonnablement possible. Chaque participant respecte les consignes de contrôle et d'accès au camp. Les conséquences financières éventuelles relèvent des conditions d'annulation et de remboursement publiées lors de l'inscription.

13. Sécurité et assistance

Les participants doivent porter assistance à une personne en danger et alerter immédiatement les secours. Le médecin, les secouristes et la direction de course peuvent arrêter la participation d'une personne pour raisons de santé ou de sécurité. Les secours, évacuations, points d'eau et numéros d'urgence figurent dans le guide participant. En cas de météo dangereuse, ordre militaire ou force majeure, l'organisation peut retarder, neutraliser, modifier, interrompre ou annuler une épreuve.

14. Esprit Gravel Games et environnement

Respect du terrain, des installations militaires, des bénévoles, des autres participants et de la faune et flore. Aucun déchet hors zones de collecte. Interdiction de dégrader clôtures, équipements ou espaces naturels. Fair-play et entraide obligatoires.

15. Pénalités et réclamations

Peuvent entraîner avertissement, pénalité, déclassement ou disqualification : raccourci, absence à un contrôle, relais irrégulier, fraude, non-port du casque, matériel interdit, assistance illicite, abandon de déchets, comportement dangereux ou refus d'obtempérer. Les décisions sportives sont prises par la direction de course sous réserve des compétences éventuelles des arbitres fédéraux. Réclamation écrite dans les 30 minutes suivant la publication des résultats provisoires, sauf règle fédérale impérative contraire.

16. Assurance et responsabilité

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'association Wish One Racing, organisatrice des Gravel Games, mettra en place une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés et bénévoles ainsi que, dans les limites prévues au contrat, la responsabilité civile pouvant incomber aux participants pendant le déroulement de l'événement. Cette garantie interviendra en complément ou, à défaut, des assurances personnelles dont les participants peuvent bénéficier par ailleurs. Une attestation d'assurance pourra être communiquée sur simple demande.

Assurance individuelle accident
La souscription d'une assurance individuelle accident est vivement recommandée. Chaque participant est invité à vérifier que les garanties dont il bénéficie sont adaptées à la pratique sportive, y compris en compétition lorsque cela s'applique.
Les participants ne disposant pas d'une couverture suffisante sont invités à souscrire une assurance complémentaire couvrant notamment les dommages corporels, les frais médicaux, les frais de recherche et de secours, l'assistance, le rapatriement et les dommages au matériel. L'organisation pourra proposer, lors de l'inscription, une solution d'assurance partenaire.

Dommages matériels
Chaque participant reste responsable de la surveillance de son vélo, de ses équipements et de ses effets personnels. Les limitations éventuelles de responsabilité de l'organisateur s'appliquent uniquement dans les limites autorisées par la loi.

17. Annulation, remboursement et modifications

Annulation d'inscription par le participant
Une assurance annulation facultative est proposée au moment de l'inscription aux Gravel Games par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription et de son partenaire assureur. Elle doit être souscrite avant la validation définitive de la commande. Elle permet, dans les cas et limites prévus par le contrat d'assurance, de demander le remboursement des droits d'inscription versés.

En l'absence de souscription à cette assurance, le désistement volontaire du participant ne donne en principe lieu à aucun remboursement des droits d'inscription par l'organisation, sous réserve des dispositions légales impératives applicables et des conditions générales d'inscription communiquées avant le paiement.

Pour les inscriptions en binôme Run & Ride ou en équipe Endurance 12H, les modalités de prise en charge d'un désistement individuel, de remplacement d'un membre ou de remboursement dépendent des conditions d'inscription et du contrat d'assurance annulation. Aucune couverture automatique de l'ensemble du binôme ou de l'équipe n'est présumée.

L'annulation, le report ou la modification substantielle d'une épreuve par l'organisation relève de dispositions distinctes, prévues par les conditions générales d'inscription et le droit applicable. Le présent article ne limite pas les droits légaux des participants.

18. Images et données personnelles

Les prises de vue et leur exploitation sont encadrées par les règles applicables au droit à l'image, à la protection des mineurs et aux données personnelles. Une information distincte précise les finalités, bases légales, destinataires, durées de conservation et droits des participants ; une autorisation spécifique est recueillie lorsque nécessaire, notamment pour les usages promotionnels individualisés. Les données de santé sont limitées aux justificatifs nécessaires et traitées avec des garanties appropriées. Contact RGPD : contact@wishonecycles.com.

19. Entrée en vigueur et versions

Le présent règlement s'applique à l'édition 2027 des Gravel Games à compter de sa publication officielle par l'organisation. En cas de divergence d'interprétation entre les versions linguistiques, la version française prévaut.